



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 juin 2025

Publié le : 27/06/2025

**Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à
l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire :

Mme Pascale BILLEREY

Étaient absents :

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 13 - Rapport annuel d'activité du Centre Communal d'Action Sociale - Année 2024

Délibération n° 007959

Rapport annuel d'activité du Centre Communal d'Action Sociale - Année 2024

Rapporteur : Mme Sylvie WANLIN, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°4	05/06/ 2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la présentation du rapport annuel d'activité du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024.

Le rapport d'activité du CCAS représente avec l'Analyse des Besoins Sociaux un support essentiel du dialogue entre la Ville et son CCAS. Il constitue également un outil d'évaluation de la poursuite du projet social 2022-2026 et de la mise en œuvre des politiques sociales communales. A cette fin, il décrit et explicite le travail effectué par l'ensemble des services du CCAS, décliné au sein des 6 axes prioritaires définis par le projet social.

Publié sur le site internet besancon.fr, ce document synthétique propose plusieurs niveaux de lecture comprenant des articles et des chiffres clés. Il se veut accessible au plus grand nombre: élus, techniciens, partenaires et usagers.

I. Le rapport annuel d'activité, outil de communication et de valorisation du CCAS

Le rapport d'activité est présenté sous la signature conjointe de la Maire, Présidente du CCAS, et de l'Adjointe déléguée aux solidarités, Vice-Présidente du CCAS.

Ce document vise à communiquer de manière transparente sur les missions accomplies par les directions, services et structures du CCAS. Il décrit et explicite le travail réalisé par l'ensemble de ses agents, en lien avec les autres directions du Pôle Action Sociale et Citoyenneté (PASC), les services de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, comme avec les partenaires associatifs et institutionnels.

Il constitue un des supports majeurs du dialogue entre l'établissement public CCAS et la Ville de Besançon. Il est également adressé à l'ensemble des directrices et directeurs des services de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Conformément à l'axe 6 du projet social, qui vise à «faire savoir et valoriser l'action du CCAS », cette publication annuelle est largement partagée, notamment sur le site besancon.fr, afin de rendre compte au plus grand nombre de la mise en œuvre des politiques sociales par le CCAS à l'échelle de la commune.

Le Rapport revient sur la rédaction en 2024 d'une Analyse des Besoins Sociaux portant un focus sur le vieillissement de la population.

Il relève le travail réalisé par plusieurs des structures du CCAS pour accueillir et accompagner des publics. L'âge moyen et le nombre de sollicitations sont en nette augmentation. C'est le cas pour la coordination de l'aide alimentaire, mais aussi dans les Antennes Sociales de Quartier ou encore pour le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social. Il en va de même pour le Service Hébergement Logement Accompagné qui célèbre 10 années d'activité dans les locaux de l'Agora.

Sont également valorisées les actions engagées dans le cadre de la rénovation de logements au sein des Résidences Autonomie, structures qui bénéficient d'un taux d'occupation en hausse après plusieurs années d'une vacance importante, consécutive à la crise sanitaire.

Les actions partenariales relatives à la santé mentale, au handicap et à l'accessibilité sont distinguées, ainsi que la capacité du CCAS à fédérer ses services, réunir ses partenaires et ses usagers autour d'actions collectives régulières et de grands événements comme les Rendez-Vous de l'Age, la Semaine Bisontine du Handicap, la Semaine Bleue, le Forum Lundisociable ou encore Renc'Art.

Le rapport d'activité contribue également à l'attractivité des métiers du CCAS, métiers qui se trouvent ainsi valorisés dans leur diversité et dont le caractère opérationnel, dans la proximité avec les habitants est mis en relief.

Le document constitue une référence à l'usage des partenaires, parmi lesquels les financeurs et tutelles du CCAS.

II. Le rapport d'activité, outil d'analyse, d'orientation et d'évaluation

En publiant un rapport d'activité qui reprend chaque année de nombreux indicateurs, et dégage des éléments d'activité particuliers, le CCAS se dote d'un outil d'analyse et d'évaluation complémentaire aux notes et bilans techniques détaillés rédigés par ses directions et services au fil de l'année.

La référence directe avec le projet social, dont les 6 axes prioritaires structurent la présentation du rapport et offre un suivi de cette feuille de route qui a été définie à l'horizon 2026.

Conjointement à l'Analyse des Besoins Sociaux, les données et informations fournies dans le rapport d'activité apportent aux administrateurs et aux élus des éléments d'aide à la décision quant à l'orientation, l'adaptation et la mise en œuvre du projet social.

Des éléments chiffrés synthétisent les nombreuses données quantitatives relatives à l'activité des services, aux données budgétaires et aux ressources humaines, mais aussi à l'évolution du contexte social, et réglementaire.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité du Centre Communal d'Action Sociale.

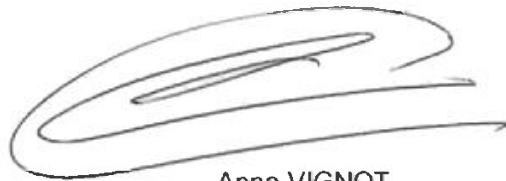
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,

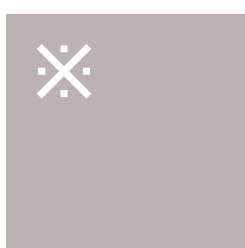
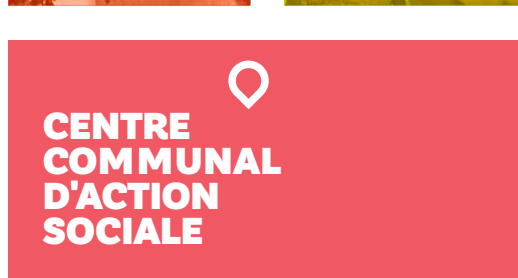
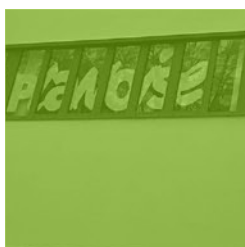
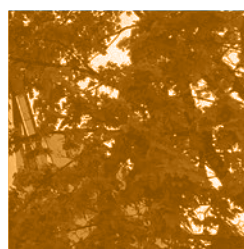


Anne VIGNOT



Besançon

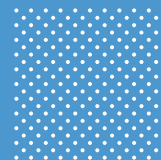
RAPPORT, D'ACTIVITÉS **2024**



REPÈRES

- 4** Temps forts 2023
- 6** Analyse des Besoins Sociaux 2024
- 8** ***Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés par l'Analyse des Besoins Sociaux***
- 8 Contrat de Ville et Soutien aux associations
- 9 Service Aides, Secours et Subsistances
- 10 Service Autonomie à Domicile
- 12** ***Axe 2 : De l'urgence vers l'autonomie***
- 12 Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS)
- 14 Service Hébergement Logement Accompagné (SHLA)
- 16 Dispositif Accompagner pour habiter
- 17** ***Axe 3 : Favoriser l'accès aux droits et leur maintien***
- 17 Espace France Services
- 18 Antennes Sociales de quartier (ASQ)
- 20** ***Axe 4 : Le CCAS interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge***
- 20 Santé mentale, Groupes d'Entraide Mutuelle, Conseil Local de Santé Mentale
- 21 Mission Handicap
- 22 Mission Accessibilité
- 23 L'Escapade, accueil de jour
- 23 La Maison des Seniors
- 26 Les Résidences Autonomie
- 28 Lien Intergénérationnel, Animations, Culture et Renc'Arts
- 29 Olympiades, Action Ensemble Autour
- 30** ***Axe 5 : Optimiser moyens, ressources et patrimoine pour pérenniser l'action du CCAS***
- 30 Une démarche d'achat responsable, Un siège intégralement rénové
- 31 Nouveaux espaces pour la résidence Les Hortensias, Logements rénovés dans les résidences autonomie ;
- 32** ***Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS***
- 32 Lundisociable, Rencontres associatives
- 33 Partenariat sur les ondes, Aller vers en communiquant sur les réseaux
- 34** ***Repères : Chiffres clés, budgets et ressources humaines***
- 39 L'annuaire





QUELQUES MOTS & plus

Ce rapport d'activité de l'année 2024 est l'occasion de prendre le temps d'apprécier les actions, les projets et les événements qui font la vitalité et la force du CCAS. Mais c'est surtout l'occasion de mettre en lumière l'engagement de l'ensemble de ses équipes qui interviennent au quotidien et en première ligne, pour répondre aux besoins en constante évolution des habitants. Sans cette proximité incarnée envers les personnes en situation de vulnérabilité et de précarité, il n'y aurait pas d'action sociale possible. Aussi cette rétrospective leur est dédiée.

En plus d'être le reflet d'une dynamique collective remarquable, ce rapport permet de mettre en perspective une action inscrite dans la temporalité d'un projet social 2022-2026 qui rentre dans une dernière phase de réalisation. On y retrouve ainsi une forme de continuité, de robustesse et une capacité à agir face à des enjeux grandissants, faisant l'objet d'études toujours plus nombreuses, mais déjà bien réels sur le terrain. Ce rapport d'activité est également l'opportunité de saluer le travail partenarial que le CCAS entretient avec le tissu associatif et les opérateurs institutionnels. C'est la logique du « faire ensemble » qui rend l'action sociale plus cohérente et efficace.

Les chiffres et les réalisations qui sont développés dans ce document permettent de mesurer les évolutions en termes de publics accompagnés, mais surtout les efforts nécessaires pour répondre à des situations de précarité, de vulnérabilité de plus en plus complexes et ancrées dans le temps. Ces situations sont aujourd'hui traversées par des transitions multiples (démographique, climatique, numérique...) que l'on ne peut plus ignorer. Ces réalités et cet avenir peuvent engendrer inquiétudes et incertitudes, mais n'oublions pas que la solidarité est une force qui doit nous porter pour les dépasser. Ils constituent en outre une formidable occasion de questionner nos modalités d'intervention afin de les adapter à ces défis du quotidien.

L'année 2024 aura été, une fois encore, marquée par l'engagement de l'ensemble des équipes du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon.

Le vieillissement de la population, enjeu majeur de notre société, est au cœur de nos priorités. Cette édition 2024 y consacre un focus. Cela nous invite à adapter nos services, mais aussi à faire évoluer les métiers de l'action sociale et médico-sociale.

À travers l'ensemble des actions menées cette année — qu'il s'agisse de l'accueil, de l'écoute, de l'hébergement, de l'accompagnement social — le CCAS a su répondre présent, dans un contexte de précarisation croissante des publics. Nous constatons une augmentation préoccupante du recours à l'aide alimentaire, reflet d'un quotidien de plus en plus difficile pour de nombreux Bisontins et Bisontines.

Ce rapport témoigne aussi de la richesse et de la diversité des actions menées tout au long de l'année.

A l'heure où le gouvernement envisage de supprimer dans le cadre d'une mission de simplification de l'action sociale, l'obligation pour les communes de plus de 1500 habitants de constituer un CCAS, la lecture de ce rapport d'activité démontre que le CCAS de Besançon et les CCAS d'une manière générale sont des outils structurants, efficaces, identifiés localement, et garants de la solidarité au quotidien. Leur potentielle disparition remettrait en cause l'expertise, la transparence et l'impartialité de l'action sociale en particulier pour les publics les plus fragiles.

Le démantèlement de cet outil de solidarité de proximité entraînerait un recul grave pour la politique sociale de proximité. Ce rapport en est une preuve indéniable.

Nous tenons à saluer ici le travail remarquable de nos agents, des associations partenaires, ainsi que de toutes celles et ceux qui, au quotidien, accompagnent les publics les plus fragiles avec dévouement, et professionnalisme.



Alban SOUCARROS
Directeur Général
du CCAS de Besançon
Directeur Général Adjoint des
Services Pôle Action Sociale et
Citoyenneté

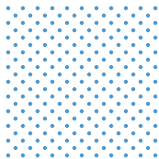


Anne VIGNOT
Maire de Besançon
Présidente de Grand Besançon
Métropole
Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

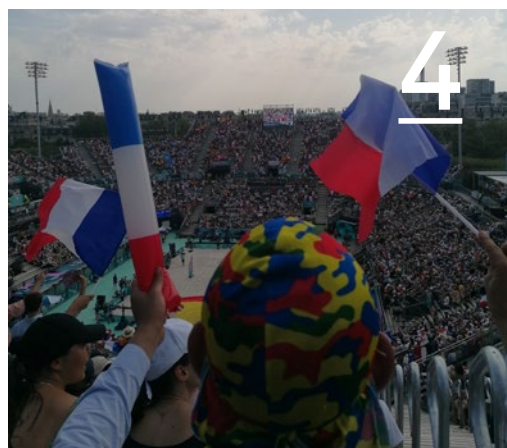


Sylvie WANLIN
Adjointe à la Solidarité
Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale

2024



TEMPS FORTS



1. LE FORUM LUNDISOCIABLE MOBILISE DE NOMBREUX PARTICIPANTS AUTOUR DU THÈME DE LA MOBILITÉ. **2.** LES OLYMPIADES DES RÉSIDENCES AUTONOMIE SE DÉROULENT SUR UN MODE INTERGÉNÉRATIONNEL. **3.** LES RENC'ARTS FONT LE PLEIN AU KURSAAL **4.** DES HABITANTS DE L'AGORA PARTAGENT LA FERVEUR DES JEUX OLYMPIQUES **5.** ATELIERS D'ÉCRITURE ET RENCONTRES LITTÉRAIRES POUR LES HABITANTS DE L'AGORA **6.** LA MAISON DES SÉNIORS LANCE « SPORTEZ-VOUS BIEN ! » UN PROGRAMME GRATUIT D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE OUVERT AUX BISONTINES ET BISONTINS À PARTIR DE 60 ANS. **7.** LA RÉSIDENCE AGORA FÊTE SES 10 ANS **8.** LA PREMIÈRE ÉDITION DU FORUM « SÉNIORS BIEN HABITER À TOUT ÂGE », RÉUNIT PLUS DE TRENTE PARTENAIRES. **9.** LA RÉSIDENCE LES CÈDRES ORGANISE UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES. **10.** LES RENDEZ-VOUS DE L'ÂGE RÉUNISSENT PRÈS DE 2000 SÉNIORS SUR LA THÉMATIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE **11.** LA SEMAINE BISONTINE DU HANDICAP FÉDÈRE LES ASSOCIATIONS AVEC DE NOMBREUX ÉVÈNEMENTS. **12.** LE CCAS S'ENGAGE DANS UNE SÉRIE DE RENCONTRES PARTENARIALES DÉDIÉES AUX ENJEUX ENTRE HABITAT ET VIEILLISSEMENT. **13.** DANS LES RÉSIDENCES AUTONOMIE, LES REPAS DE FIN D'ANNÉE RÉUNISSENT LES HABITANTS DE TOUS ÂGES, LEURS PROCHES ET LE PERSONNEL DES RÉSIDENCES.



8



9



10



11



12



13

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2024

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) vise à approfondir la compréhension des enjeux sociaux du territoire pour mieux orienter les actions et les politiques publiques.

Le CCAS se distingue par une rédaction et présentation annuelles de l'ABS permettant d'étayer le projet social du CCAS de données objectives actualisées, conformément à l'axe 1 du projet social 2022-2026.

La structuration de l'ABS 2024 s'inscrit dans la continuité des précédentes éditions en 5 grandes thématiques : Contexte socio-économique, Démographie et population, Revenus et niveau de vie, Habitat et cadre de vie, Santé et prévention. Le thème du vieillissement en constitue le focus.

FOCUS SUR LE VIEILLISSEMENT

L'ABS met en lumière le vieillissement de la population comme enjeu majeur des politiques publiques. Ce phénomène n'est pas nouveau mais prend de l'ampleur avec l'augmentation de l'espérance de vie et l'arrivée à la retraite des générations du baby-boom. En France, le nombre de seniors a presque doublé tous les 50 ans depuis 1920, et cette tendance devrait se poursuivre.

Les défis liés au vieillissement incluent la baisse du nombre d'actifs, le maintien du niveau de vie, l'adaptation de l'habitat et du cadre de vie, ainsi que l'accès aux soins. La perte d'autonomie est une problématique majeure, avec une augmentation significative du nombre de personnes âgées en situation de dépendance, projetée d'ici 2050. Les seniors préfèrent vieillir chez eux, nécessitant une politique domiciliaire et de services adaptés qui ne sont pas encore suffisamment développés et financés.

L'ABS souligne l'importance d'une approche intégrée et transversale pour répondre aux besoins des seniors, en intégrant des domaines variés comme l'urbanisme, les transports, et les services sociaux. Une prise en compte insuffisante des besoins liés au vieillissement pourrait entraîner des coûts humains et sociétaux conséquents.

L'ABS 2024 met en lumière un contexte socio-économique marqué par une croissance économique fragile, avec des incertitudes géopolitiques et des tensions commerciales. En France, bien que la croissance ait résisté en 2024, les perspectives pour 2025 restent incertaines. Besançon se distingue par un bassin d'emploi dynamique et une population active relativement jeune par rapport à la moyenne régionale. Le taux de chômage reste stable à 5,9%, mais une stagnation, voire une contraction du marché du travail est probable.

La démographie de Besançon et de sa région est marquée par un vieillissement progressif de la population avec une proportion croissante de personnes âgées, significative dans les tranches d'âge de 60-74 ans et 75 ans et plus. La pyramide des âges révèle que 19% des habitants de Grand Besançon Métropole ont 65 ans ou plus, soit une augmentation de 6 points en 20 ans. Les projections indiquent une stabilisation de la population d'ici 2040, mais avec une augmentation notable des personnes âgées de 85 ans et plus, soit l'âge moyen de l'entrée dans la dépendance, ce qui pose des défis en termes de services et d'infrastructures adaptés.

Les inégalités de niveaux de vie en France restent stables. Les retraités ont un niveau de vie médian proche de celui des salariés, grâce à des

Consulter l'ABS 2024 en flashant le QR code

Consultable en version PDF sur beaon.fr/ccas





revenus du patrimoine compensant des retraites plus faibles. Cependant, si la pauvreté affecte particulièrement les jeunes, une détérioration notable de la situation de certains seniors de 65 ans et plus est notable. En 2022, en France 9,1 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire, et les retraités représentent une part croissante de cette population. À Besançon, 29 % des revenus des habitants sont constitués de pensions et retraites, soulignant l'importance des revenus des seniors dans l'économie locale.

56 % des ménages bisontins sont constitués d'une personne seule, dont 57 % sont des femmes seules. Le désir de mobilité résidentielle diminuant avec l'âge, les seniors préfèrent rester dans leur logement, souvent mal adapté à la perte d'autonomie. Seulement 6 % des logements sont adaptés, et les propriétaires âgés éprouvent des difficultés à assumer le coût des travaux.

En matière de santé, différents indicateurs relèvent des inégalités d'accès aux soins ou à la prévention, corrélées aux inégalités territoriales ou de revenus.

La perte d'autonomie liée à l'âge et aux pathologies chroniques nécessite une prise en charge interdisciplinaire qui mobilise de nouveaux acteurs sur le territoire. Les taux de vaccination antigrippale et de dépistage des cancers restent en deçà des objectifs nationaux. Le programme ICOPE, visant à prévenir la dépendance, est renforcé, mais les défis liés à la démographie médicale et paramédicale persistent.

De nouveaux outils de ce type, sont notamment portés par le Gérotopôle régional et par d'autres acteurs qui viennent renforcer le travail prioritaire de prévention de la perte d'autonomie en vue du maintien à domicile des personnes âgées.

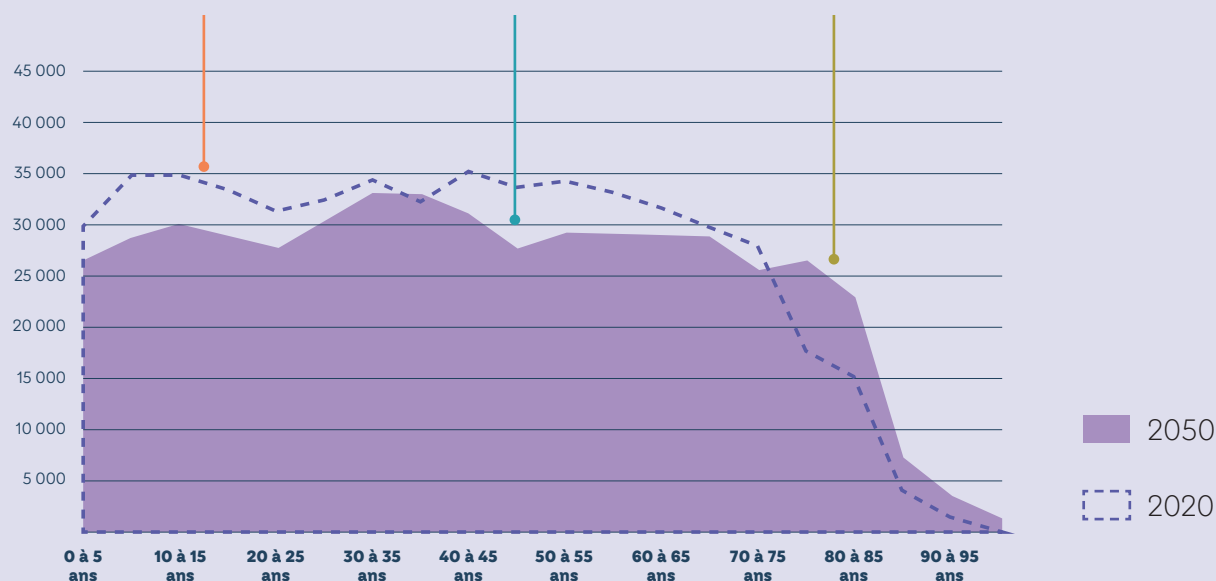
PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET COMPARAISON 2020-2050 DANS LE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

Baisse de la natalité avec un solde naturel passant en négatif à partir de

2030 - 2040 :
tendance à la baisse du nombre d'effectifs scolaires, d'étudiants et de jeunes actifs

Déficit d'actifs
(40 - 60 ans)

Effet de l'avance en âge des générations nombreuses du "babyboom" qui auront glissé en 2050 vers le grand-âge : nombre et **part de seniors âgés** voire très âgés beaucoup plus importants en 2050 qu'en 2020.



AXE 1

INTERVENIR AUPRES DES PUBLICS PRIORITAIRES IDENTIFIES PAR L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

LE CCAS INTÈGRE LE CONTRAT DE VILLE

Pour la première fois signataire du Contrat de Ville en 2024, le CCAS s'est engagé avec l'ensemble des partenaires du nouveau projet de la Politique de la Ville « Quartiers 2030 ».

En effet, le maillage territorial qui permet au CCAS d'intervenir au plus près de ses publics identifiés par l'ABS est en totale cohérence avec la

répartition des Quartiers Prioritaires de la Ville à Besançon. Cette intégration dans la chaîne des acteurs du Contrat de Ville renforcera le travail partenarial réalisé au quotidien et bénéficiera en premier lieu aux publics prioritaires en matière de lutte contre l'isolement, de lien social et d'accès aux droits ou aux soins..



ASSOCIATIONS

INTERVENIR AUX CÔTÉS DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Le CCAS publie annuellement un Appel à Projet (AAP) destiné à soutenir par voie de subvention des associations relevant du champ de l'action sociale afin de répondre aux besoins identifiés notamment par l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et le projet social 2022 - 2026. Le Conseil d'Administration accorde ces subventions en tenant compte des différents critères énoncés par l'AAP parmi lesquels : la complémentarité avec les actions du CCAS, les publics visés, la pertinence des actions, mais aussi la situation financière de chaque association.

Outre les subventions, c'est à travers de nombreuses conventions, notamment de mise à disposition de locaux mais aussi d'actions partenariales communes que le CCAS contribue également concrètement à soutenir l'action de multiples

acteurs associatifs investis auprès des publics identifiés par l'ABS. Il en va de même pour le soutien en termes de coordination, de communication, ou de valorisation, notamment à l'occasion de manifestations publiques que le CCAS organise.

En 2024, le CCAS a consacré une enveloppe de 450 000 € en soutien à 23 associations, dont 250 004 euros attribués à la Boutique Jeanne Antide (BJA). Celle-ci bénéficie par ailleurs d'une tarification inférieure au coût de revient réel des repas chauds qui lui sont fournis par la cuisine centrale du CCAS.

En incluant la subvention à la BJA, le soutien financier accordé par le CCAS aux associations intervenant dans l'aide alimentaire représente 87% de l'ensemble des subventions versées en 2024.



Un chiffre,
Une information

+16,6 %

Depuis 2022, pour compenser les effets de l'inflation sur les produits alimentaires et l'énergie, le montant accordé par le CCAS aux associations de l'aide alimentaire, calculé au prorata du nombre de personnes servies dans les distributions, a été réévalué de 16,6%.

87%

En 2024, le soutien financier du CCAS aux associations de l'aide alimentaire (distribution d'aide alimentaire ou fourniture de repas aux personnes précaires) a représenté 87% des subventions versées aux associations. Soit 391 939€ sur 450 000€.



SERVICE AIDES SECOURS ET SUBSISTANCE

L'AIDE ALIMENTAIRE : UN DISPOSITIF DE PROXIMITÉ

La charte municipale de l'aide alimentaire structure les liens entre le CCAS, la Banque alimentaire et les associations de proximité qui assurent des distributions hebdomadaires.

Le CCAS coordonne ce dispositif et organise des réunions trimestrielles avec ses partenaires afin de suivre l'évolution des besoins des publics orientés par les services sociaux du CCAS, par les centres Médico-Sociaux du Département et ainsi que par différents partenaires associatifs.

L'INTENSIFICATION DES BESOINS DES MENAGES SE CONFIRME

Si le nombre de bénéficiaires, en valeur absolue et personnes différentes, ne connaît pas une évolution notable, les ménages inscrits dans le dispositif y

ont recours de façon beaucoup plus fréquente et peinent à ne plus en être dépendants pour conforter leur subsistance alimentaire.

LA COMMISSION BISONTINE DES AIDES FACULTATIVES

Chaque semaine, le CCAS réunit en commission des agents du CCAS accompagnés d'un ou plusieurs administrateurs. Ils examinent des demandes d'aides relayées et évaluées par des travailleurs sociaux. Ces aides, indépendantes des aides légales, sont accordées au cas par cas sous forme de chèques d'accompagnement personnalisés ou de paiement directs à des prestataires. Elles sont destinées à faire face ponctuellement à une situation, un événement, fait générateur qui nécessite un soutien rapide et réactif.



**Un chiffre,
Une information**

1,03 M€

Sur la période 2020-2024, la Commission Bisontine des Aides Facultatives du CCAS a accordé 1 038 990 € d'aides financières ponctuelles à des personnes en difficulté.

SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

DES SERVICES DE PROXIMITÉ MOBILISÉS DANS TOUS LES QUARTIERS DE BESANÇON

Le CCAS intervient sur l'ensemble du territoire communal pour accompagner les personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes en situation de handicap. Il propose une large gamme de prestations : interventions d'auxiliaires de vie

sociale, portage de repas, soins infirmiers à domicile, et service de téléassistance.

Ces activités sont assurées dans un contexte en forte évolution, notamment en lien avec la mise en place progressive du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA). Piloté par les Départements, il est conçu comme un nouveau service public de proximité, décloisonné et mis en œuvre solidairement par les

différents acteurs institutionnels et professionnels agissant pour l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants à l'échelle départementale.

Conséquence d'une première étape de rationalisation, les services du soutien à domicile du CCAS (SSIAD, SAAD) s'orientent désormais vers un Service Autonomie à Domicile (SAD).

AIDE À DOMICILE : UN ENGAGEMENT CONSTANT EN FAVEUR DU MAINTIEN À DOMICILE ET DE LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

L'aide à domicile est un outil historique développé par le CCAS pour favoriser le maintien à domicile de personnes âgées ou en situation de handicap. Ce service garantit également du lien et de la veille sociale et facilite la mise en œuvre d'un accompagnement social.

Dans un secteur confronté à de fortes tensions, le CCAS affirme son engagement pour favoriser le maintien à domicile et rompre l'isolement des publics fragiles.

Dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) renouvelé en 2023, le Département du Doubs confie au CCAS, parmi d'autres prestataires, l'accompagnement à domicile des bénéficiaires de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) et de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

80,9% des heures prises en charge en 2024 émanent de plans d'aide relevant de l'APA, de la PCH ou encore de l'aide sociale.

Malgré des revalorisations successives, le tarif horaire fixé par le CPOM, bien qu'au-dessus des moyennes nationales, reste significativement en deçà du coût réel d'une heure d'intervention. Ce différentiel engendre un reste à charge systématique et croissant que le CCAS assume sur ses fonds propres.

AUDIT ET PROJET DE SERVICE

Dans un contexte globalement difficile pour les structures de l'aide à domicile, partout en France, le CCAS a lancé un audit organisationnel et financier de son service d'aide à domicile en juillet 2024. La première étape relative au diagnostic s'est achevée en fin d'année et a ouvert la voie à une phase de définition concertée d'un « plan d'actions » qui sera un élément clé, notamment pour la construction du projet de service.

Un chiffre, Une information

80,9 %

des heures prises en charge en 2024 dans le cadre de l'aide à domicile opérée par le CCAS, correspondant à des plans d'aide relevant de l'APA, de la PCH ou encore de l'aide sociale.

SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD) UNE ACTIVITÉ EN FORTE PROGRESSION

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile du CCAS est opérationnel 365 jours par an sur l'ensemble du territoire communal.

L'ouverture accordée par l'ARS de 21 nouvelles places en 2024 a conduit à augmenter l'activité de ce service en réalisant 2317 soins supplémentaires sur un an.

Cette forte expansion a nécessité des efforts d'adaptation rapide de l'équipe. Avec le recrutement de plusieurs aides-soignantes supplémentaires, Le SSIAD désormais doté de 16,5 ETP (équivalents temps plein) a ainsi pu maintenir un taux d'occupation de 100% sur toute l'année.

Un chiffre, Une information

1 384

personnes ont bénéficié en 2024 du soutien à domicile assuré par les agents du CCAS

Un chiffre, Une information

24 143

Soins à domicile réalisés par le SSIAD du CCAS en 2024, soit une progression de l'activité de près de 20% depuis 2019.



Vous accompagner au quotidien

CCAS
Besançon



**Un chiffre,
Une information**

6,66€

Avec des repas complets livrés à domicile, proposés en 2024 dès 6,66€, le CCAS maintient une offre de service de qualité qui reste accessible aux faibles revenus.

REPAS À DOMICILE

Le CCAS est un opérateur historique de la livraison de repas à domicile au bénéfice de personnes âgées ou en situation de handicap.

Celles-ci ont la possibilité de moduler menus et fréquences de livraison de leurs repas et peuvent bénéficier d'une mise en œuvre du service sous 48 heures.

En 2024, ce service a été assuré auprès de 446 bénéficiaires différents, pour un total de 79 136 repas livrés.

Les usagers bénéficient d'une tarification dégressive selon leurs revenus. Soit en 2024, entre 6,66€ et 11,79€ (coût du portage compris) par repas. Les ménages les plus modestes ont donc un coût moins important à supporter que les bénéficiaires ayant des revenus plus élevés. De plus, le CCAS travaille en partenariat étroit et par voie de convention avec des partenaires financeurs qui prennent en charge une partie du coût du service. Il

s'agit principalement des caisses de retraite et de mutuelles (CARSAT, MSA, CNRACL, etc.).

Une enquête de satisfaction réalisée en juillet 2024 auprès des bénéficiaires du SAD et du portage de repas à domicile a fait remonter des taux de satisfaction élevés et en hausse dans tous les services concernés.

Cependant, à l'instar de l'aide à domicile, le service de portage de repas à domicile est une activité qui connaît un fort développement de l'offre concurrentielle. Conjugué à des changements d'habitudes de consommation, ce contexte conduit mécaniquement à disperser les usagers. Le service connaît donc une érosion de son activité depuis la fin de la crise sanitaire, nécessitant une réorganisation du service, avec le passage de 5 à 4 tournées depuis début 2024.

TÉLÉASSISTANCE : UNE SOLUTION SECURISANTE

Pour compléter son offre de services destinés à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le CCAS propose une solution de téléassistance auquel 471 personnes sont abonnées. La téléassistance permet de limiter les conséquences liées aux chutes ou aux malaises et facilite une mise en œuvre réactive des urgences

médicales. est disponible 24h sur 24, avec un contrat sans engagement, proposé aux bésontins de plus de 60 ans ou de moins de 60 ans en situation de handicap. Ce système de télécommunication permet d'alerter rapidement les proches ou de prévenir les secours si nécessaire.

Les tarifs sont dégressifs selon les revenus.



AXE 2

DE L'URGENCE VERS L'AUTONOMIE



**Un chiffre,
Une information**

+14,92%

Le nombre de nuitées assurées à l'abri de nuit est passé de 8240 en 2019 à 9469 en 2024, soit une augmentation de 14.92 %

+57%

7033 entretiens individuels ont été assurés par les travailleurs sociaux du SAAS en 2024. Le service en avait réalisé 4475 en 2019, soit 57% d'augmentation.

SERVICE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (SAAS)

INTENSIFICATION DU RECOURS À LA DOMICILIATION ET À LA MISE A L'ABRI

Basé rue Champrond à proximité de l'accueil de jour de la Boutique Jeanne Antide, le SAAS accompagne des personnes majeures, sans domicile stable et en situation régulière sur le territoire. Il gère la domiciliation des personnes sans domicile stable, les tournées de la veille mobile, l'abri de nuit Marguerite Vieille Marchiset ainsi qu'une mission d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL). Le financement par l'Etat de l'action AVDL ayant été réduit fin 2024 de 221 K€ à 114 K€ les dimensions de ce type d'accompagnement ont été redéfinies en cours d'année.

Les domiciliations, mission réglementaire du CCAS, sont toujours en hausse avec 1337 personnes différentes ayant eu recours à ce service en 2024 contre 1186 en 2023. La file active, avec une moyenne d'environ 700 personnes domiciliées, demeure stable.

Le service a conduit 91 personnes à entrer dans un logement et 46 autres en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

Passant de 75 % en 2023 à 86 % en 2024, le taux d'occupation de l'abri de nuit est également en hausse. Les personnes accueillies sont moins nombreuses mais restent plus longtemps dans cette structure, en raison de l'engorgement des autres structures d'hébergement d'urgence sur le territoire.

La domiciliation permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et accéder à leurs droits civils, civiques et sociaux. Elle est valable un an et renouvelable.



En parallèle, sur l'année, les équipes de la veille mobile ont rencontré moins de personnes à la rue mais ont fait face à des situations de précarité complexes impliquant notamment des problématiques de santé physique et mentale, ou encore d'addictions.

La baisse de personnes à la rue rencontrées tient en partie au travail de lutte contre le non recours engagé depuis maintenant deux ans par la veille mobile mais également à l'entrée « en logement direct » de 17 personnes sans-abri par le biais du contingent préfectoral « logement d'abord ».

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE: UN TRAVAIL PARTENARIAL

Les publics du SAAS sont en lien avec l'accueil de jour, porté par la Boutique Jeanne-Antide, dont les locaux sont situés en face du SAAS et qui assure, notamment, la restauration des personnes sans domicile, soutenue financièrement par le CCAS.

Le SAAS assure ses missions en partenariat avec de nombreux partenaires de l'hébergement dont le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, les bailleurs sociaux, les acteurs de l'insertion (Conseil Départemental), ou encore de la santé (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP), Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)... Une collaboration active avec d'autres structures permet d'engager des accompagnements plus personnalisés :

FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

2 places à l'Habitat jeunes des Oiseaux et 3 à celui de la Cassotte sont mobilisées par voie de convention passée entre ces structures et le CCAS. Ces places permettent

l'hébergement de jeunes de 18 à 30 ans le plus souvent en rupture familiale et sans-abri mais porteurs d'un projet d'insertion professionnelle. Les travailleurs sociaux du SAAS peuvent ainsi poursuivre leur accompagnement dans un environnement sécurisant et davantage adapté à ces jeunes adultes.

SECOURS CATHOLIQUE

Une collaboration avec le Secours Catholique permet d'avoir accès aux 5 places de l'abri de nuit du Sacré-Cœur, et d'orienter des personnes vulnérables, notamment jeunes, sur cette structure de petite dimension.

BUREAUX DU CŒUR

Les Bureaux du Cœur mettent en relation des entreprises (hôtes), qui sont prêtes à accueillir des personnes (invités), et des partenaires sociaux qui les accompagnent dans leur parcours de réinsertion. L'entreprise propose un petit espace avec un coin sanitaire et un coin cuisine la nuit et le week-end quand l'entreprise est fermée.

C'est à l'initiative de Philippe Cremer, Conseiller Municipal délégué aux dispositifs d'accueil des sans-abris et à l'accompagnement des migrants, décédé en 2024, que le CCAS a conventionné avec les Bureaux du cœur. Une première personne a pu intégrer ce dispositif dès 2024. L'entreprise hôte, parallèlement, a orienté le bénéficiaire hébergé sur une solution d'insertion professionnelle.

MARAUDES AVEC L'ASSOCIATION AIDES

Le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) de AIDES, avec sa connaissance des addictions et la mise à disposition de matériel de prévention des infections, s'est associé à la veille mobile du SAAS et a permis, en 2024 l'expérimentation de maraudes communes.

Ce partenariat apporte aux agents de la veille mobile du SAAS des compétences et facilite les échanges autour des risques liés aux produits consommés, sujet encore trop peu abordé avec ces publics.

Pour les intervenants d'AIDES, la collaboration est l'occasion de sensibiliser un public souvent invisibilisé.



Un chiffre, Une information

+ 64 %

Entre 2019 et 2024, le nombre de personnes différentes ayant eu recours à la domiciliation au SAAS est passé de 813 à 1337, soit 64 % d'augmentation.

+10 000

Avec 34 035 sollicitations en 2024 (accueils physiques et téléphoniques) le SAAS a assuré près de 10 000 contacts supplémentaires par rapport à l'année 2019.





**Un chiffre,
Une information**

125 030

Depuis 2019, à travers ses différents dispositifs l'Agora a assuré plus de 125 000 nuitées à des personnes en difficulté.

SERVICE HEBERGEMENT LOGEMENT ACCOMPAGNE

LA RÉSIDENCE AGORA : UNE DÉCENNIE AU SERVICE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DES PLUS PRÉCAIRES.

Née en 2014 de la volonté du CCAS de moderniser son offre d'hébergement, la Résidence Agora installée à Montrapon-Témis a remplacé l'ancien bâtiment «Le Forum», en service à Planoise depuis 1980.

Elle accueille et accompagne dans un parcours de l'hébergement jusqu'au logement autonome des personnes en difficulté, notamment orientées par le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS).

La structure fonctionne 365 jours par an et 24 heures sur 24, et doit assurer une continuité de service pour un accueil au quotidien des habitants et des partenaires.

Le SHLA se répartit entre le secteur hébergement (70 places et 98 nouvelles personnes accueillies en 2024) et le secteur logement accompagné (90 places et 21 nouvelles personnes accueillies sur l'année).

Le service dispose de différents dispositifs souvent complémentaires dans le parcours des usagers : Hébergement d'urgence, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Lits Halte Soins Santé, Maison Relais Agora, Logements Tremplin Accompagnés,

Le SHLA gère également la Maison Relais l'Autre Toit située dans le quartier de Saint Claude.

L'année 2024 a permis de décliner le projet de service du CHRS autour de différents axes :

Prévenir la dégradation des situations sociales des habitants, travailler l'accès à un logement ou à un hébergement adapté et favoriser le maintien et la création de liens sociaux.

A 97% en 2024, le taux d'occupation du dispositif est élevé. Il se traduit par une baisse du taux de rotation, le plus faible enregistré depuis l'ouverture. Le délai d'attente pour accéder au CHRS après l'orientation par le SIAO a été beaucoup plus long en 2024 qu'en 2023 (5.7 mois contre 2.9). Il s'explique par la forte proportion de séjours longs ainsi que par le renouvellement conséquent des personnes accueillies en fin d'année 2023.

LES LITS HALTE SOINS SANTÉ MOBILES

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) sont financés par l'Agence Régionale de Santé. Ils permettent à l'Agora de proposer 11 places destinées à une prise en charge sanitaire et sociale de personnes sans domicile fixe dont l'état de santé nécessite des soins ou un temps de convalescence sans justifier d'une hospitalisation.

Les personnes sont hébergées, bénéficient d'un suivi thérapeutique et d'un accompagnement social.

Le dispositif Lits Halte Soins Santé Mobiles complète celui des Lits Halte Soins Santé et permet d'inscrire des personnes dans un parcours de soin global en amont et/ou en aval d'une prise en charge sur les dispositifs d'hébergement/logement. Les LHSS mobiles interviennent à mi-temps dans la structure Agora auprès des habitants de l'Hébergement d'Urgence et pour l'autre moitié du temps auprès des personnes rencontrées lors des maraudes effectuées avec la veille mobile du Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS).

En 2024, le dispositif a pris en charge 333 personnes, soit 61 de plus qu'en 2023.

 **Un chiffre,
Une information**

70%

En 2024 70 % des personnes entrant au CHRS Agora ont entre 30 et 59 ans, contre 64 % en 2023 et 52 % en 2022, confirmant un vieillissement des personnes accueillies.



VIEILLISSEMENT, ÉTAT DE SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE, ADDICTIONS : DES PROBLÉMATIQUES SOUS-JACENTES

L'Agora est confronté au vieillissement progressif de ses habitants et à une augmentation de personnes en perte d'autonomie, face à des délais longs pour intégrer des structures adaptées comme les EHPAD.

Par ailleurs, la prévalence des problématiques addictives et des prises en charge relevant de la psychiatrie se confirment pour un nombre croissant de personnes accompagnées dans les différents dispositifs.

Un travail de prévention en matière de santé se développe en mettant l'accent sur la réduction des risques liés aux addictions. Des actions de prévention en santé sont proposées en lien avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

(CPAM) et animés régulièrement par l'animatrice de l'Agora ainsi que par l'infirmière des Lits Halte Soins Santé.

La prise en compte des addictions est régulièrement appuyée par l'expertise d'associations telles que AIDES ou SOLEA.

Un financement spécifique de l'Etat, un accompagnement psychologique a été mis en place en 2024 pour les habitants du CHRS.

Il est à noter que la fragilité due aux parcours d'errance, aux addictions, mais aussi à l'âge se traduit notamment par des décès de personnes accueillies, 4 étant survenus dans l'année pour le seul secteur logement accompagné.

ACCOMPAGNER POUR HABITER

Les travailleurs sociaux des Antennes Sociales de Quartier sont engagés dans un dispositif multi-partenarial qui prend en compte la diversité des besoins et la nécessaire complémentarité des intervenants.

Le dispositif « Accompagner pour habiter » s'inscrit dans la politique nationale du « Logement d'abord ». Il propose une approche globale pour garantir la continuité et la cohérence des parcours, en évitant les ruptures. Il s'adresse aux personnes entrant dans un logement ou rencontrant des difficultés pour s'y maintenir.

En 2024, si les motifs d'orientation vers une mesure d'accompagnement demeurent variés, l'endettement apparaît désormais fréquemment, en lien probable avec la forte hausse des charges et du coût de la vie.

Le Département du Doubs met en œuvre un accompagnement social de

proximité, appuyé sur une palette de mesures permettant aux opérateurs, dont le CCAS, de proposer une offre diversifiée.

« Accompagner pour habiter » s'appuie sur différents partenaires efficaces, qui peuvent apporter des outils supplémentaires à l'accompagnement : Le service maîtrise de l'énergie de la Ville de Besançon (SLIME) ou encore Logis 13 éco, le Déménagement social (La roue de secours), l'auto-réhabilitation accompagnée (Julienne Javel), SOS Taudis (Julienne Javel).... et toutes les animations ponctuelles dans les quartiers en lien avec les associations et les centres sociaux.

Au-delà du fait d'apporter des réponses concrètes, ces actions permettent aux ménages de prendre de nouvelles habitudes de consommation, de comprendre leur environnement, de connaître les partenaires, et à terme, de retrouver du lien social et de l'autonomie.

En 2024, les travailleurs sociaux du CCAS ont pris en charge 62 mesures au titre de la convention « Accompagner pour Habiter », au bénéfice d'un public majoritairement masculin, mais également composé pour près d'un tiers de personnes de plus de 60 ans.

Il s'agit d'un public en hébergement (centre d'hébergement de réinsertion sociale, hébergement d'urgence, Maison relais,...), des locataires mais aussi des personnes sans domicile stable.

Ce public en grande précarité présente de multiples difficultés : addictions, troubles psychiques, isolement, insécurité.

La durée moyenne des accompagnements est de 18 mois. Si les différentes mesures du dispositif constituent un levier important dans l'amélioration globale des situations, le manque de logements disponibles demeure un frein majeur.

Situations Complexes

En janvier 2024, une nouvelle instance a vu le jour : l'Accompagnement des Situations Complexes d'Accès au Logement (ASCAL).

Le CCAS participe à cette instance mensuelle qui vise à renforcer la coordination entre acteurs, notamment autour des situations complexes, en mobilisant des leviers supplémentaires : coopération accrue avec les bailleurs, simplification des décisions, développement d'outils d'observation, travail en lien avec d'autres instances liées à la prévention des expulsions, la santé mentale, l'orientation des personnes à la rue...

AXE 3

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET LEUR MAINTIEN

ESPACE FRANCE SERVICES

Implantée depuis 2018 dans les locaux du siège du CCAS à Planoise et constituant de fait l'accueil général de celui-ci, la Maison des Services au Public (MSAP) est devenue Espace France Services dès 2020. Cette structure constitue un engagement conséquent pour le CCAS, qui en assume l'essentiel des charges de fonctionnement, le soutien financier de l'État étant égal pour toutes les structures France Services, quel que soit leur niveau d'activité.

Le dispositif présente des spécificités qui vont au-delà du cadre classique des structures France Services. Outre sa mission d'appui et d'accompagnement dans les démarches administratives, l'Espace France Services (EFS) assure également les fonctions suivantes :

- Accueil général du CCAS.
- Accueil des usagers bisontins (public isolé, sans enfant mineur à charge) des quartiers de Planoise, du Centre-Ville et de La Grette, souhaitant rencontrer un travailleur social de l'Antenne Sociale de Quartier. Cette permanence, sans rendez-vous, est assurée quotidiennement.
- Partage des locaux avec les partenaires institutionnels : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) avec des permanences (CPAM25) et un centre d'examens de santé (CPAM70).
- Mise à disposition de locaux à des associations et des partenaires institutionnels, pour l'organisation de permanences hebdomadaires ou mensuelles.
- Organisation d'actions de sensibilisation à destination des usagers, dans une logique proactive d'« aller vers ».

Expérimenté à partir du second semestre 2023, un nouveau mode d'accueil des publics a été mis en oeuvre sur l'année complète. Il permet aux usagers les moins autonomes avec l'outil numérique d'obtenir un rendez-vous pour être accompagnés individuellement dans leurs démarches administratives en ligne. Les usagers plus autonomes, bénéficient d'un plus grand nombre de postes informatiques en accès libre.

Ces nouvelles modalités ont confirmé leur impact positif sur la qualité d'accueil et la gestion plus sereine des flux.

Mis en service en fin d'année 2024, un nouvel outil de gestion de flux et de prises de rendez-vous facilite le travail des agents d'accueil et offre également plus de souplesse et d'autonomie aux usagers. L'outil sera à terme élargi à l'ensemble des prises de rendez-vous relevant des autres services présents au siège du CCAS.



**Un chiffre,
Une information**

7 079

démarches en ligne ont été effectuées par les usagers en libre-service sur l'année 2024 soit en moyenne 28 par jour.

97%

de ces démarches concernaient l'assurance maladie ou les allocations familiales



ANTENNES SOCIALES DE QUARTIER (ASQ)

Les Antennes Sociales de Quartier (ASQ) s'inscrivent dans une logique de service de proximité. Elles ont pour vocation, à partir d'un maillage territorial structuré, de favoriser l'accès aux droits des publics isolés ou en couple sans enfant mineur à charge, ne bénéficiant pas encore d'un accompagnement social. Leur activité, à moyens constants augmente fortement depuis plusieurs années.

L'accueil des ASQ est souvent perçu comme un service qui peut renseigner sur toute demande (les coordonnées d'un cabinet médical, les informations concernant les primes à la mobilité, la prime énergie...), assurant ainsi la fonction d'un accueil généraliste sur les quartiers.

Des usagers non accompagnés sollicitent fréquemment ces structures par courriel pour obtenir une réponse à une question précise (facture énergie, aide alimentaire).

Cependant, la mission première de ces structures est d'offrir un premier accueil social sans rendez-vous afin d'apprécier la demande et les besoins de la personne.

Ainsi, les antennes sociales proposent des permanences tous les jours (sauf les mardis matin) de 9h à 12h et de 14h à 17h.

A partir d'un 1^{er} diagnostic, elles assurent un premier niveau de réponse en orientant, informant ou en prenant en charge la personne.

Dans une logique de retour à l'autonomie de la personne, l'offre de service vise à améliorer l'accès aux droits et aux services des publics isolés ou en couple sans enfant mineur à charge et ne bénéficiant pas d'un accompagnement social par un tiers.

Les usagers se voient proposer un accompagnement individualisé ou sont orientés vers les dispositifs portés par les partenaires lorsqu'ils s'avèrent les plus pertinents dans l'intérêt de la personne.

L'action des ASQ repose aussi sur une rencontre des publics là où ils se trouvent.

C'est dans ce sens que les travailleurs sociaux s'associent aux opérations et manifestations organisées par le CCAS, la Ville de Besançon ou d'autres partenaires, et notamment les actions d'été.

Ils participent activement aux instances qui garantissent la veille sociale et l'échange entre partenaires (Café d'information, Mission Tranquillité Publique, Groupe Accueil des Habitants de Planoise, Groupe de coordination sociale pour Palente/Clairs-Soleils, Cantine de l'info...).

Un chiffre, Une information

20 632

En 2024, les antennes sociales de quartier ont comptabilisé 20 632 accueils, dont 7 757 accueils physiques et 12 875 accueils téléphoniques.

41%

des publics qui sollicitent les ASQ sont âgés de plus de 60 ans. Cette proportion croît depuis plusieurs années et modifie le niveau de réponse que doivent apporter les travailleurs sociaux face aux besoins spécifiques des personnes âgées.



Un chiffre, Une information

+57%

Le nombre d'entretiens individuels est passé de 4 142 en 2019 à 6 606 en 2024, soit 57% d'augmentation.

NOUVELLE TYPOLOGIE DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

Sur les 2 257 ménages accompagnés en 2024, 1 939 constituaient de nouveaux accompagnements, rapportant de plus en plus de difficultés budgétaires découlant de la poussée inflationniste qui a suivi la crise sanitaire.

Nombre de ces nouveaux ménages n'avaient auparavant jamais sollicité un service social : ils peuvent être salariés ou retraités, avec des revenus qui ne permettent plus d'honorer les charges de la vie courante ou de faire face à un accident de la vie.

Ces chiffres sont forte en augmentation sur 2024 sur toutes les antennes sociales, l'accueil à l'ASQ Planoise évoluant dans une mesure moindre.

Corrélativement, le nombre d'entretiens est en hausse de plus de 10 % sur un an. Cette augmentation constante confirme le fait que les usagers sont souvent en difficulté face aux plateformes numériques, et doivent régulièrement recourir aux travailleurs sociaux pour débloquer leur situation administrative et accéder à leurs droits vis-à-vis des différents organismes prestataires.

VISITES À DOMICILE

Les visites à domicile effectuées par les travailleurs sociaux sont également plus nombreuses.

Elles sont diligentées lorsqu'un usager n'est pas en capacité de se déplacer en raison de l'âge, d'un handicap, de troubles psychiques...

En 2024, plus de 40 % des publics sollicitant les ASQ ont plus de 60 ans et engagent les travailleurs sociaux dans des accompagnements spécifiques aux difficultés et besoins résultant de la précarité mais aussi de l'âge des personnes.

Dans le cadre d'un conventionnement avec le Département du Doubs portant sur la prévention des expulsions, des visites à domicile sont également organisées afin de faire un état des lieux de la situation des usagers en situation d'impayés de loyer.

Enfin, suite aux signalements reçus par les antennes sociales, des visites peuvent être organisées afin de faire le constat de la vulnérabilité des personnes, de vérifier l'état du logement, et les besoins d'accompagnement.



Un chiffre, Une information

2 257

En 2024, les antennes sociales de quartier ont accompagné 2 257 ménages, soit 267 ménages supplémentaires par rapport à 2023.

Interventions en milieu carcéral

Les travailleurs sociaux de l'ASQ Ouest réalisent en alternance avec leurs collègues du SAAS, des permanences au sein de la Maison d'Arrêt dans le cadre d'une convention de partenariat entre le CCAS et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

83 personnes ont été rencontrées en 2024, en hausse de 50 % sur un an. Les accompagnements, en prévision d'une sortie de détention portent principalement sur les questions d'hébergement/logement, d'accès aux droits et aux soins ou encore de surendettement.

AXE 4

LE CCAS INTERLOCUTEUR MAJEUR DES POLITIQUES DU HANDICAP ET DE L'ÂGE

SERVICE SANTÉ SOCIALE HANDICAP

SANTÉ MENTALE

La prise en compte des questions de santé et en particulier de santé mentale est devenue en quelques années un sujet majeur pour le CCAS qui a poursuivi en 2024 le développement d'actions sur cette thématique.

GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

Le CCAS porte avec et pour des usagers en santé mentale deux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), les Amis de ma rue là, dans le quartier Battant et la Grange de Léo, à Montrapon.

Ces structures autogérées par leurs adhérents sont accompagnées par des professionnels du CCAS animateurs et psychologue. Ils reposent sur la pair-aidance et permettent à des personnes fragiles et en risque d'isolement de retrouver du lien social.

Les 771 ouvertures collectives organisées en 2024 et leur fréquentation par 231 personnes différentes témoignent de la pertinence de l'offre que constituent les GEM en proposant une diversité d'actions et de sorties, incluant le sport et l'art.

Au sein d'un collectif composé de l'ensemble des GEM bisontins, ces structures contribuent activement à favoriser la pair-aidance, mais aussi à un important travail de sensibilisation et de déstigmatisation autour de la santé mentale.



Un chiffre, Une information

771

ouvertures collectives organisées sur l'année par les deux Groupes d'Entraide Mutuelle, incluant des sorties et activités culturelles ou sportives à l'extérieur des structures.



Un chiffre, Une information

998

membres professionnels, associatifs ou usagers sont désormais réunis au sein du Conseil Local de santé Mentale.

CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

Le portage commun par le CCAS et la Centre Hospitalier de Novillars de l'unique CLSM du Doubs témoigne de la prise en compte tant sociale que médicale des problématiques de santé mentale.

Avec l'arrivée de 52 nouveaux membres en 2024, le CLSM regroupe de nombreux professionnels, mais aussi des acteurs associatifs et des usagers associés de façon diverses aux questions de santé mentale, mais également des usagers.

Les groupes de travail thématiques et la cellule de situations complexes avec 111 sollicitations enregistrées interviennent de manière interdisciplinaire pour traiter de façon directe et

efficace des situations et orienter les demandeurs vers les bons interlocuteurs.

Une psychologue a été recruté en renfort de la cellule de situations complexes à hauteur de 0.4 ETP à partir du mois de mai.

La part des saisines de la cellule de situations complexes émanant du CCAS, qui représentait 16,5% en 2019 atteint 34% en 2024. Cette progression confirme la nécessité d'un partenariat avec les services de psychiatrie dans les accompagnements menés au quotidien par les équipes du CCAS.

Ce travail se complète avec l'intervention d'une psychologue du CCAS en appui des Antennes sociales de quartier, des GEM et du SAAS.



Le CLSM continue également d'alimenter son réseau. Ainsi 324 partenaires ont pu assister aux Rencontres réseau Actif CLSM, avec notamment une matinée « Echanges et regards croisés sur la prise en charge des personnes sous mesure de protection : harmonisation des pratiques ».

Poursuite des actions de sensibilisation à destination des professionnels et des habitants à la thématique de la santé mentale et dé-stigmatisation de la souffrance psychique :

Les 65 actions menées par le CLSM et ses partenaires ont permis de toucher et de sensibiliser 3 079 personnes en 2024. Il s'agit à l'occasion de chaque action d'informer, sensibiliser, lever les tabous et déconstruire les idées reçues et également de diffuser de l'information sur les ressources disponibles et les numéros nationaux à connaître.

L'escape Game « psy expérience », outil de sensibilisation innovant créé par le CCAS a été doublé en 2024 pour accueillir simultanément deux groupes soit 12 personnes au total par session.

Les actions « Salut comment vas-tu ? » se sont poursuivies en 2024 à Planoise et développées à Battant, grâce à un réseau actif de partenaires. Elles ont permis de toucher plus de 400 habitants. Leur déploiement sur des salons de l'emploi ou des établissements scolaires permet d'élargir le champ des publics sensibilisés.



**Un chiffre,
Une information**

400

L'action «salut, comment vas-tu?» a suscité 400 rencontres et échanges avec des personnes soucieuses de leur santé mentale.



MISSION HANDICAP

En 2024, environ 750 personnes, tous âges confondus, ont été sensibilisées par le biais de la Mission Handicap du CCAS autour de thématiques variées mobilisant expertise et polyvalence.

Souvent intégrées à d'autres projets, les actions de sensibilisation au handicap ont été enrichies par des partenariats, notamment avec le handisport (raid Handi'Forts, Semaine bisontine du handicap), permettant d'intervenir sur des sites variés.

La Mission handicap a également contribué au comité d'harmonisation du congrès annuel des manipulateurs radio, présentant le dispositif Vademecum, valorisé pour son impact positif et désormais référencé sur la plateforme Coactis comme bonne pratique.



COORDINATION ET PROJETS PÉDAGOGIQUES

Au-delà de l'animation et du déploiement des dispositifs, la Mission Handicap initie de nouvelles actions à l'occasion des événements, comme en témoigne le mois du handicap à l'école élémentaire Fourier, né d'une collaboration interservices (éducation, communication, mission handicap).

Cette initiative a permis d'étendre le dispositif handi-citoyen aux secteurs du périscolaire et d'élargir les actions de sensibilisation avec de nouveaux contenus via la création de jeux (customisation du fauteuil roulant ; le rôle du chien dans les classes ; le rallye de lecture...).

Un film de restitution a également été réalisé, illustrant les effets positifs induits sur la perception du handicap.

ACTIONS ÉVÉNEMENTIELLES

La Mission Handicap intervient au sein d'événements porteurs, parmi lesquels le Raid Handi'Forts, en lien avec la direction des sports.

La Mission a organisé en novembre 2024 la Semaine Bisontine du Handicap qui a associé 16 partenaires, dont 5 services municipaux autour de 10 événements qui ont réuni environ 300 participants.

Ces manifestations ont été l'occasion de développer un travail collectif sur l'accessibilité notamment en terme de supports de communication (Facile à lire et à comprendre, formats simplifiés, diffusion ciblée, podcasts, traduction LSF...)

Une projection d'un documentaire autour de portraits de sportifs handisports, suivie d'un débat a été organisée, précédée d'une capsule vidéo co-produite avec la Mission Jeunesse de la Ville de Besançon pour annoncer la projection, renforçant la visibilité de l'événement.

MISSION ACCESSIBILITÉ

UNE MISSION PORTÉE PAR LE CCAS AVEC UN SUPPORT INNOVANT

Le CCAS confie à une chargée de mission Accessibilité, rattachée à la Direction de l'Autonomie du CCAS, le travail d'animation et de coordination de la mise en accessibilité du territoire. La Commission Intercommunale d'Accessibilité à l'échelle du Grand Besançon, collectivité compétente en la matière, est l'instance réglementaire qui regroupe les représentants des 5 grandes familles de handicaps mais aussi des représentants des seniors, des élus et des techniciens. Elle conforte son action par un outil innovant : le Groupe d'Experts d'Usage composé de personnes en situation de handicap. Ses membres sont amenés à se rendre sur différents sites afin d'évaluer concrètement les différents projets de mise en accessibilité et si besoin d'émettre des préconisations.



Exemple d'intervention du Groupe d'Experts d'Usage

En 2024, suite à des alertes concernant des risques de chute liés à l'emplacement de certaines marches sur l'arrêt de tramway Allende, le groupe d'experts d'usage a effectué une visite complète de l'arrêt en présence notamment de plusieurs représentants et porteurs du handicap visuel et de techniciens.

Des travaux d'aménagement et d'amélioration de l'accessibilité ont été réalisés à partir des recommandations émises. La même démarche a été réalisée à proximité pour les nouveaux cheminements piétonniers du secteur Bourgogne réaménagé.

L'ESCAPADE



ACCUEIL DE JOUR ET RÉPIT POUR LES AIDANTS

Les 13 places de la structure proposent à des personnes âgées en perte d'autonomie (3 places) ou touchées par des troubles cognitifs type maladie Alzheimer (10 places) de bénéficier d'un accueil complet comprenant la prise en charge depuis le domicile ainsi que le déjeuner.

Le service mobilise deux chauffeurs, deux aides-soignantes et une aide médico-psychologique.

L'Escapade propose des activités thérapeutiques destinées à préserver l'autonomie des personnes accueillies. Elle offre également un répit aux proches aidants et leur apporte soutien et conseils.

En 2024 la structure a assuré 1767 journées d'accueil.



LA MAISON DES SÉNIORS

Une mission d'information et de coordination, des actions de lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie

Soutenue par le Département du Doubs, cette structure du CCAS installée en cœur de ville est ouverte à toute personne souhaitant bénéficier d'une information liée aux besoins des personnes âgées de 60 ans et plus.

Ce sont ainsi 8000 contacts sur l'année qui sont assurés sur des domaines aussi variés que les loisirs, les activités associatives ouvertes aux seniors à Besançon, les démarches liées au logement ou les aides sociales ouvertes aux personnes âgées.

Près de 1500 accueils ont été effectués dans le cadre de permanences sociales sans rendez-vous assurées par une équipe de 7 travailleurs sociaux qui accompagnent par ailleurs tout au long de l'année près de 300 personnes de 60 ans et plus, usagers de différents services du CCAS : résidences autonomie ou services à domicile (aide à domicile, soins à domicile).

Cet accompagnement social se fait très majoritairement par le biais de visites au domicile de ces personnes.



**Un chiffre,
Une information**

1350

interventions à domicile ont été réalisées auprès des personnes bénéficiant d'un accompagnement social de la Maison des Séniors. Ce chiffre représente 95 % des entretiens réalisés avec ce public spécifique.

DISPOSITIF VIGILANCE ALERTE CANICULE

C'est la Maison des Séniors qui assume l'obligation légale instituée depuis la canicule de 2003 de gérer le registre communal des personnes vulnérables. Ce registre, sur inscription volontaire, permet de réaliser plus d'une centaine d'appels téléphoniques quotidiens lors des épisodes d'alerte canicule afin de diffuser des messages de prévention et de s'assurer que les personnes ne sont pas en situation de détresse, au besoin en déclenchant une visite à domicile et si nécessaire les secours. Durant l'été 2024, ce dispositif a généré plusieurs interventions qui ont pu remédier à des situations critiques.

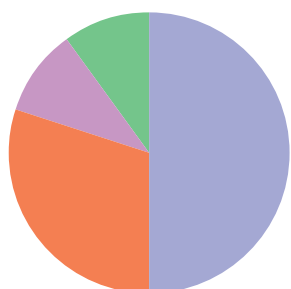
Sollicitations les plus fréquentes dans le cadre des permanences sociales de la Maison des Séniors

50 % accompagnement aux démarches administratives

30 % démarches et aides liées au maintien à domicile

10 % recherche de logement adapté à l'âge

10 % divers : urgence sociale, isolement...



PARTENARIATS ASSOCIATIFS

Le CCAS a adopté une convention qui lie la Maison des Séniors et l'association France Bénévolat pour relancer et dynamiser l'engagement associatif au bénéfice des séniors mais aussi leur propre investissement dans la vie associative, activité porteuse de lien social et de maintien de l'autonomie. La Maison des Séniors entretient également des liens avec des associations, acteurs de terrain, à l'image de Petits Frères des Pauvres.

RÉSEAU PRÉVENANCE

Avec l'appui de 17 bénévoles, la Maison des Séniors porte le Réseau Prévenance. Articulé autour de 4 sessions de visites auprès de plus de 200 personnes âgées isolées à domicile, ce réseau aide à maintenir lien social et intergénérationnel.

ACTIONS COLLECTIVES

La Maison des Séniors assure également des actions collectives qui totalisent 129 séances sur l'année et regroupent en moyenne une centaine de personnes chaque mois.

Ateliers Mémoire : chaque mois hors juillet et août, 5 groupes de séniors se sont réunis pour exercer leur mémoire et 1 groupe a travaillé un exercice de dictée. Ces ateliers réunissent une dizaine de participants par séance en moyenne.

Ils permettent d'entretenir les capacités cognitives et intellectuelles des participants, dans un cadre chaleureux et convivial.

SPORTEZ-VOUS BIEN *

Cette nouvelle action de la Maison des Séniors, soutenue par la Conférence des financeurs propose des séances de sport adapté à des séniors, avec ou sans service de transport en fonction des capacités de mobilités des participants. L'objectif est de permettre aux participants de retrouver ou de conserver un niveau

de mobilité leur permettant de se déplacer seuls dans leur quartier.

Les rencontres régulières ainsi générées permettent également de lutter contre l'isolement social.

FORMATIONS NUMÉRIQUES *

15 sessions de formation réunissant 8 à 10 personnes ont été organisées en 2024 et ont permis de former les aînés à l'utilisation des outils numériques.

Des sessions complémentaires dans les maisons de quartier des bords Douches et de Montrapon ont par ailleurs permis aux séniors de perfectionner leur pratique.

PRÉPARER ET BIEN VIVRE SA RETRAITE *

3 journées dédiées à la préparation à la retraite ont été organisées par la Maison des Séniors: Une vingtaine de partenaires ont animé un forum sur des thèmes variés : rencontrer les caisses de retraite principales et complémentaires, occuper son temps libre, rester actif, s'engager dans le bénévolat, découvrir les activités proposées dans la ville. Des conférences et des ateliers sont venues compléter ce forum, qui participe aussi à la reconnaissance par le public retraité ou futur retraité des ressources proposées par la Maison des séniors.

BEL ÂGE : ATELIERS DE SOCIO-ESTHÉTIQUE *

2 groupes d'une dizaine de séniors se sont réunis, deux fois par mois pendant au 1^{er} semestre 2024, pour des ateliers de socio-esthétique animés par une professionnelle.

Cette pratique de travail sur l'image corporelle à travers des gestes doux et bienveillants, a permis aux participants de reprendre confiance en eux et renforcer leur estime de soi. Le cadre collectif mis en place favorise les échanges et stimule les interactions sociales.

(*) ces actions sont soutenues par la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Département du Doubs

LES GRANDS ÉVÈNEMENTS DE LA MAISON DES SÉNIORS

SEMAINE BLEUE

A l'occasion de la semaine Bleue 2024 axée sur la thématique « Bouger ensemble pour entretenir la flamme » la Maison des Séniors a piloté l'organisation d'une quinzaine d'animations, en partenariat avec les Résidences Autonomie du CCAS, l'ORPAB, Petits Frères des Pauvres, les Musées du Centre, la Bibliothèque d'études et de conservation et la Médiathèque des Tilleuls.

Les diverses animations ont réuni plus de 650 personnes, avec des temps forts comme l'exposition artistique « Les talents cachés des aînés » qui a réuni 300 personnes et l'après-midi « Danser ensemble » au Kursaal à laquelle ont assisté 130 participants.

SÉNIORS, BIEN HABITER À TOUT ÂGE

Le 14 octobre, la première édition de la journée « Séniors bien Habiter à tout âge » a été consacrée au parcours résidentiel des séniors, en présentant les aides, les solutions et les services, à domicile comme dans le cadre de l'habitat dédié. Le forum a réuni une trentaine d'interlocuteurs

divers, qui ont présenté leurs offres de service pour « bien habiter à tout âge ».

6 conférences thématiques ont en outre été proposées aux participants pour leur apporter des renseignements sur les différentes formes d'habitat, les aides proposées pour le maintien à domicile ou l'entrée en établissement, les solutions d'aménagement et les aides aux travaux, le dispositif d'aide aux aidants, le plan antichute et la protection des majeurs.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AUX RENDEZ-VOUS DE L'ÂGE

L'édition 2024 des Rendez-vous de l'âge a réuni près de 1800 séniors bisontins pour explorer et comprendre la thématique de l'intelligence artificielle et du numérique. Les conférences matinales ont porté sur la découverte et les enjeux de l'intelligence artificielle, d'un point de vue historique, scientifique et pratique, tandis que le quizz de début d'après-midi a réuni divers experts qui ont dispensé des conseils pour utiliser le numérique en toute sécurité.



LES RESIDENCES AUTONOMIE

UNE OFFRE ADAPTÉE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Les Résidences Autonomie constituent une forme d'habitat qui, sans être médicalisé, offre des services qui sécurisent les résidents, préviennent l'isolement et la perte d'autonomie. Par la présence d'aides-soignants, des restaurants ouverts sur le quartier et les nombreuses activités et animations proposées, ces structures répondent aux besoins spécifiques de personnes âgées en recherche d'un habitat intermédiaire, à la fois sécurisant et garant de leur autonomie.

Le développement récent et important de nouvelles formes d'habitat collectif dédié aux personnes âgées, ne doit pas occulter la question de l'accessibilité financière qui reste problématique pour de nombreuses personnes. Parmi les propositions d'habitat senior incluant services et animations sur le territoire communal, les Résidences Autonomie du CCAS demeurent en 2024 celles offrant les tarifs, charges comprises, les plus abordables.

En 2024, les 4 Résidences Autonomie du CCAS, chacune à proximité d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (Battant, Montrapon, Palente-orchamps et Planoise) ont accueilli 283 résidents différents âgés en moyenne de 80 ans, l'âge médian étant de 83 ans.

Très impacté par la crise sanitaire et après s'être redressé en 2023, le taux d'occupation des résidences a continué sa progression en 2024 en dépit de l'indisponibilité temporaire de certains appartements dont la rénovation a été effectuée ou programmée.

Au 31/12/2024, le taux d'occupation de la résidence Les Hortensias était de 95 %. Celui de la résidence les Lilas est passé de 87 % à 98 % en un an.

Cependant, les commissions d'admission sont saisies d'un nombre croissant de demandes émanant de personnes âgées disposant de revenus insuffisants pour assumer le règlement des loyers.

On note également une augmentation des sollicitations pour des publics en très grande précarité, parfois issus de parcours à la rue, ou encore de personne présentant des troubles psychologiques relevant d'une prise en charge adaptée. Les résidences du CCAS n'étant pas toujours en mesure d'accueillir ces publics particuliers, la question de l'adaptation ou de la création de structures spécifiques est posée.





ÉTUDES EN COURS POUR LE PROJET DE NOUVELLE RÉSIDENCE AUTONOMIE

Les administrateurs du CCAS ont validé le principe de lancer les études autour du projet de construction d'une nouvelle résidence autonomie sur le quartier Grette – Brulard.

L'objectif est de répondre aux transitions démographique et écologique dans un nouveau quartier, en proposant des logements de qualité aux personnes âgées de la Ville.

En février 2024 a été lancée une première phase relative au parangonnage sur des projets similaires et innovants. Dans cette optique, une délégation composée d'élus et de techniciens du CCAS et de la Direction des Bâtiments (Ville-GBM) a eu l'occasion de visiter deux résidences autonomies gérées par le CCAS de Lyon, pour échanger avec leurs homologues, confronter et partager pratiques, ingénieries et projets.

A aussi été visitée la résidence autonomie Georges Rinck, résidence récemment construite, qui propose un modèle atypique : 80 logements pour personnes âgées, une quarantaine de logements pour des étudiants gérés par le CROUS, un restaurant associatif ouvert à tous, le siège social du CCAS, constituant un vrai lieu de vie et de rencontres. Les aménagements extérieurs de qualité avec terrasse arborée, terrain de pétanque et jardins sont autant d'inspiration pour le projet de résidence, mais également pour l'amélioration du patrimoine actuel des résidences du CCAS.

Les études de faisabilité ont débuté sur le second semestre 2024 : elles permettent de vérifier la viabilité du projet sous différents angles : opérationnel, urbanisme, finances, ... Les réflexions se font également en lien avec les autorités de tutelle que sont le Département du Doubs pour l'hébergement et la dépendance, mais aussi l'Agence Régionale de Santé pour le forfait soins.

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

En fin d'année 2023, le CCAS s'était entouré de l'Assemblée des Sages pour réfléchir sur le projet de résidence idéale et construire un questionnaire pour recueillir l'avis du grand public. Ainsi, ce sont plus de 150 Bisontines et Bisontins, dont des résidents actuels des structures du CCAS, qui ont pu exprimer leurs suggestions sur la résidence autonomie via le questionnaire en ligne sur le site « Les ateliers citoyens ».

En début d'année, les résultats de cette enquête grand public et l'avis des Sages ont été publiés sur le site des ateliers citoyens pour restituer les contributions à la population.

Le CCAS a également organisé une réunion de restitution de ces contributions pour les élus de la Ville et administrateur du CCAS. Le Comité de pilotage en charge du projet a également été destinataire des attentes de la population sur ce projet.



LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

Le CCAS développe le lien intergénérationnel au sein des résidences autonomie en poursuivant son offre de logements ouverts à des jeunes étudiants, en formation ou en premier emploi au sein des Résidences Autonomie, avec possibilité pour eux d'être exonérés des charges locatives en échange de leur participation régulière à des animations au sein de la résidence. Cette offre est développée dans d'autres résidences au bénéfice d'étudiants français à l'image d'un partenariat avec le Lycée Saint Jean (étudiants en BTS) ogés à la résidence Les Cèdres. Des étudiants aussi étrangers appartenant au programme Erasmus, qui viennent enrichir des échanges intergénérationnels mais aussi culturels.

ANIMATIONS COLLECTIVES ET GRAND GROUPE CULTURE

2024 a été l'occasion de redessiner les différentes actions collectives d'animation.

Une activité propre aux Résidences Autonomie est ainsi structurée pour organiser les animations et sorties dédiées, tandis que le Grand Groupe Culture du CCAS à vocation a développer des actions collectives incluant davantage de publics relevant de la Direction des Solidarités.

RENC'ARTS

Les Renc'arts organisés chaque année au Kursaal en début d'été concrétisent la place de la culture dans l'accompagnement social et la lutte contre l'isolement qui est au cœur des missions du CCAS.

Toute l'année, le CCAS, appuyé par des intervenants artistiques accueille, dans ses Ateliers créatifs et pour une durée limitée, des personnes orientées par des travailleurs sociaux. La participation de ces personnes s'inscrit donc obligatoirement dans un accompagnement social plus global.

Les Renc'arts sont l'occasion de présenter les œuvres créées au sein des Ateliers Créatifs, mais aussi de l'Escapade « accueil de jour » et des Résidences Autonomie lesquelles participent également avec leur chorale Rési-choeurs.

Le thème retenu en 2024, « Corps et Mouvement » dans la continuité d'une collaboration engagée avec la Direction de l'Action Culturelle de la Ville de Besançon, la compagnie ASTRAGALE et d'un projet intitulé paysage d'un corps.





OLYMPIADES DES RÉSIDENCES AUTONOMIE

L'année Olympique a résonné particulièrement dans l'organisation des Olympiades, événement annuel particulièrement attendu par les participants.

Ce projet collectif fédère habitants et personnels des résidences autonomie du CCAS, et plus largement de la direction de l'autonomie comme de celle des solidarités.

Il associe notamment l'association Erasmus (ESN) et le lycée Sainte Famille dans la préparation et l'organisation de cette journée qui stimule une participation active et renforce le lien social entre tous les participants.



ENSEMBLE AUTOUR

L'action « Ensemble Autour » vise à prévenir et lutter contre l'isolement des personnes retraitées dans le quartier de Planoise. Elle mobilise chaque mois plusieurs services du CCAS, notamment la Résidence Autonomie les Hortensias, la Maison des Séniors, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, l'Antenne Sociale de Quartier, en collaboration avec des partenaires comme ESN Besançon, Ceméa Bourgogne Franche-Comté et la Maison de Quartier de Planoise. « Ensemble Autour » est une action soutenue par Kalivi, groupement de caisses de retraite (Carsat, MSA et Agirc-Arrco).

AXE 5

OPTIMISER MOYENS, RESSOURCES ET PATRIMOINE POUR PERENNISER L'ACTION DU CCAS

UNE DÉMARCHE D'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

Le CCAS poursuit ses achats dans le cadre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), adopté par le CCAS, la Ville et GBM en 2021.

En 2024, le CCAS a attribué 10 marchés supérieurs à 90 k €, tous comportent une disposition environnementale et/ou sociale, soit un taux de 100 % de « marchés clausés ».

Sur ces 10 marchés, 5 lots ont été attribués aux entreprises du Grand Besançon, soit 50 %, 8 ont été attribués aux entreprises de la Région BFC soit 80 %.

A titre d'exemple, dans son marché de télésurveillance pour les personnes âgées et/ou handicapées, le CCAS a

introduit une clause développement durable portant sur les conditions d'exécution. Cette clause concerne l'utilisation de véhicules lors d'opérations de déplacements, mais également la fin de vie du matériel électrique et électronique utilisés dans l'accord cadre.

Une telle clause a également été insérée dans les marchés de fourniture de vêtements de travail des agents, en exigeant des titulaires une attention particulière quant aux matériaux utilisés, aux modes de conception et de fabrication des produits proposés, ainsi qu'aux mesures prises pour limiter les impacts négatifs générés tout au long du cycle de vie des produits.



**Un chiffre,
Une information**

64

Panneaux photovoltaïques installés sur la toiture terrasse rénovée du siège du CCAS permettant un fonctionnement du bâtiment en autoconsommation d'électricité.



UN SIÈGE RÉNOVÉ INTÉGRALEMENT

Après deux ans de travaux en site occupé, la rénovation énergétique du siège s'est achevée dans le cours de l'année 2024, avec la finalisation des travaux extérieurs. Le coût de l'opération s'élève à 4 170 000 € TTC hors mobilier et financement, dont 3 870 000 € TTC de travaux.

Le CCAS a pu bénéficier d'un financement de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 400 000 € au titre du programme EFFILOGIS.

NOUVEAUX ESPACES POUR LA RÉSIDENCE LES HORTENSIAS

La résidence autonomie Les Hortensias, située au cœur de Planoise, va bénéficier de l'opération de résidentialisation. Inscrit au Nouveau programme nationale de rénovation urbaine (NPNRU), ce type de résidentialisation vise à améliorer la qualité et le confort des espaces publics et privés par la privatisation des pieds d'immeubles.

Aux Hortensias, cette résidentialisation est entrée en phase opérationnelle en fin d'année 2024 avec l'installation

d'une clôture et d'un portail à l'arrière de la résidence, l'aménagement des abords par des éléments qualitatifs (création d'un terrain de pétanque, installation de mobilier extérieur adapté). La plantation d'arbres et arbustes contribue à lutter contre la chaleur estivale.

Un local vélos destinés aux résidents, jeunes du dispositif logement intergénérationnel et agents, a été créé pour favoriser les mobilités douces.

Les travaux suivis par Grand Besançon

Métropole et loge.GBM, propriétaire en lien avec le CCAS, gestionnaire, s'achèveront au 1^{er} semestre 2025. Une demande de financement auprès de la CARSAT a été déposée conjointement par loge.GBM et le CCAS.

Ce nouvel espace aménagé permettra de proposer de nouvelles activités aux résidents (jardinage, pétanque), en complément des espaces publics situés devant la résidence.

DES LOGEMENTS RÉNOVÉS AUX LILAS ET DANS LES AUTRES RÉSIDENCES AUTONOMIE DU CCAS

Les logements des Résidences Autonomie font l'objet de rénovations régulières. En 2024, ce sont près de 12 appartements qui ont été rénovés intégralement, pour un montant total de 230 k €..

C'est au sein de la résidence Les Lilas que le CCAS a concentré ses efforts, avec la rénovation totale de 7 appartements, dont 6 financés avec le soutien de la CARSAT Bourgogne Franche-Comté qui a attribué une subvention de près de 70 k € au titre du financement des lieux de vie collectifs.

Tous les appartements rénovés ont pu être loués dès l'achèvement des travaux.

Au sein de la résidence autonomie Les Hortensias, ce sont les portes automatiques de l'entrée de la Résidence qui ont été remplacées, dans une logique d'amélioration de la performance thermique de l'accueil et le renforcement de la sécurité des bâtiments. Plusieurs travaux dans les espaces du rez-de-chaussée ont été réalisés (infirmerie et chambre de l'agent de permanence notamment)



**Un chiffre,
Une information**

12

Appartements
intégralement rénovés en
2024 au sein des Résidences
Autonomie

LE CCAS ENGAGÉ POUR FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE DE SES AGENTS ET RÉSIDENTS

De plus en plus d'agents se déplacent à vélos ou en trottinettes. Pour répondre à la demande croissante de stationnement sécurisé des véhicules à 2 roues, des solutions sont trouvées site par site.

Aussi, un ancien garage a été transformé aux Lilas pour les résidents et les agents.

Un abri à vélos a également pu être installé pour les agents du Service d'accueil et d'accompagnement social situé rue Champrond.

AXE 6

FAIRE SAVOIR ET VALORISER L'ACTION DU CCAS

LUNDISOCIABLE, INTERROGE LA MOBILITÉ, LES MOBILITÉS

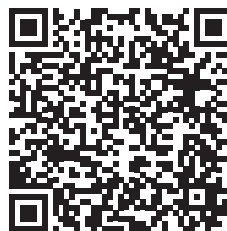
Le forum de l'innovation sociale traite chaque année d'une grande thématique de l'action sociale. Cet événement porté par le CCAS contribue à valoriser, à dynamiser et à faire connaître la politique sociale bisontine. Il propose également une vision des dynamiques transversales mises en œuvre au sein des trois entités, Ville de Besançon-CCAS-Grand Besançon Métropole, ou encore avec et entre les différents acteurs du territoire, parmi lesquels les associations.

La cinquième édition du forum de l'innovation sociale, en mars 2024 a choisi de traiter du thème de la mobilité à travers des formes, des enjeux et des publics multiples.

Cette thématique transversale a été l'occasion, à travers le prisme de l'innovation sociale mais au-delà du cadre de l'action sociale, de mettre en valeur des actions et d'aborder des enjeux portant sur des champs d'intervention variés : transports, transitions (écologique, numérique, énergétique et démographique), lien social, vie des quartiers, sport, santé, autonomie, lien intergénérationnel, économie ...

Stands et tables rondes ont réunis plus de trente associations. Plusieurs CCAS membres de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS) ont également participé à l'événement et partagé des expériences de territoires, aux côtés de différents élus relevant du CCAS comme de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

L'intégralité des interventions lors des tables rondes de Lundisociable 2024 est disponible sur la chaîne Youtube du CCAS



RENCONTRES ASSOCIATIVES DE L'ACTION SOCIALE

En amont du forum Lundisociable, le CCAS a convié pour la troisième année consécutive les associations intervenant dans le champ de l'action sociale à une matinée de présentation et d'échanges. Les élus et l'équipe de direction du CCAS ont pu présenter les actualités du CCAS en lien avec l'avancement du Projet Social, ainsi que les grandes lignes de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) rédigée pour l'année 2023. Le focus de cette édition de l'ABS étant consacré aux quartiers bisontins, les services du Contrat de Ville ont participé à cette présentation afin de répondre aux questions des partenaires associatifs sur les dimensions de la Politique de la Ville Quartiers 2030 et de la place du CCAS, pour la première fois en 2024 signataire du Contrat de Ville.



PARTENARIAT SUR LES ONDES

Le CCAS bénéficie d'un partenariat privilégié avec ICI Besançon (ex France Bleu) qui relaie régulièrement les actualités et événements du CCAS. Plus d'une vingtaine de temps d'antenne (interviews, émissions dédiées, reportages) a ainsi été consacrée au CCAS par cette station du service public.



**Un chiffre,
Une information**

880

publications différentes sur les réseaux sociaux du CCAS en 2024. Avec 16 167 vues, le post le plus consulté de l'année traitait des portes ouvertes en résidence autonomie.



**Un chiffre,
Une information**

2700

Le CCAS utilise prioritairement Facebook pour des informations à destinées au grand public. LinkedIn permet de communiquer avec un réseau de près de 2700 abonnés professionnels.

20 000

Chaque mois les publications du CCAS sur le réseau Facebook génèrent en moyenne 20 000 vues.

ALLER VERS EN COMMUNIQUANT SUR LES RESEAUX

Le CCAS a développé une présence active et quasiment quotidienne sur les réseaux sociaux dans le cadre de son plan de communication.

Il utilise ces plateformes pour informer en diffusant des actualités sur ses services, événements et initiatives.

Ces supports sont aussi une occasion de sensibiliser un large public, de mettre en lumière des thématiques sociales importantes et de valoriser ses actions et les compétences développées par ses agents.

Le CCAS met également régulièrement en avant l'action des associations partenaires, ce qui constitue une forme de soutien non financier à leur profit.

Cette stratégie de communication renforce la proximité avec les habitants et rend les actions du CCAS plus visibles et compréhensibles pour le grand public.

L'accessibilité des supports numériques en général et des réseaux sociaux en particulier, le faible coût d'utilisation, permettent d'atteindre un public plus large, y compris les jeunes et les personnes peu enclines à se rendre physiquement dans les structures. Elle offre un canal de communication direct avec les usagers, favorisant les échanges et la prise en compte des retours, les usagers utilisant de plus en plus fréquemment cette voie pour entrer en contact avec les services.

L'usage des réseaux sociaux facilite également la diffusion rapide d'informations, notamment en cas de situations d'urgence ou de changements dans les services.

Cette présence active sur les réseaux sociaux s'est accentuée en 2024. Elle permet au CCAS de renforcer son rôle de proximité, d'adapter sa communication aux évolutions numériques et de façon indirecte de mieux répondre aux besoins des Bisontins.

CCAS

L'activité en chiffres

Autonomie



SERVICES TARIFÉS

1 595

Usagers d'un ou plusieurs services tarifés



MAISON DES SÉNIORS

8 013

accueils physiques et téléphoniques

281

personnes accompagnées à domicile

1 782

participants aux Rendez-vous de l'âge



SOUTIEN À DOMICILE

1 384

personnes aidées

79 136

repas à domicile

88 621

heures d'aide à domicile

24 143

visites aides-soignantes

471

abonnés à la téléassistance



RÉSIDENCES AUTONOMIE

283

résidents

42 937

repas servis



ACCUEIL DE JOUR ESCAPADE

1 767

journées d'accueil

Aides financières



AIDES FINANCIÈRES

1 743

demandes

1 067

personnes aidées

219,52 K€

mandatés



PRÊTS CCAS

18

demandes

12

accords

12,08 K€

mandatés

Solidarités



FRANCE SERVICES

35 939

accueils physiques
et téléphoniques

10 163

personnes accueillies pour des
démarches en ligne



ABRI DE NUIT MARGUERITE
VIEILLE MARCHISET

9 469

nuitées

313

personnes



ANTENNES SOCIALES
DE QUARTIER

20 632

accueils physiques
et téléphoniques

6 606

entretiens individuels



AGORA : HÉBERGEMENT
D'URGENCE, LITS HALTE
SOINS SANTÉ, CHRS & LTA

23 143

nuitées

139

personnes



AIDE ALIMENTAIRE

5 897

personnes aidées



SERVICE ACCUEIL &
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

7 033

entretiens individuels

1 337

domiciliations

2 078

contacts par la veille mobile

23 846

passages

Santé



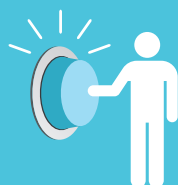
MISSION HANDICAP

19

journées handicitoyennes

750

personnes sensibilisées



FONDS URGENCE
SANTÉ

65

aides accordées

200 €

en moyenne
par personne



GROUPES D'ENTRAIDE
MUTUELLE

231

personnes différentes accueillies

771

ouvertures collectives

Agir ensemble pour plus d'agilité et d'efficience

Le CCAS se positionne comme coordonnateur d'une action publique sociale de proximité. Il vise à ce que les missions stratégiques pour le territoire soient développées en partenariat avec les acteurs sociaux du tissu local, dans une logique de subsidiarité.

L'année 2024 a été marquée par un tassement de l'inflation, revenue à 2 %, contre 4,9 % en 2023. Néanmoins, les contraintes budgétaires sont restées présentes. L'exercice 2024 s'est ainsi soldé par une baisse du résultat du Budget Principal.

Les partenaires du CCAS et les usagers des services sont les principaux contributeurs à la mise en œuvre de la politique sociale en 2024 :

- 10,75 M€ versés par la Ville de Besançon, soit 39,60 % du total des recettes de fonctionnement du CCAS.
- 4,30 M€ émanent des usagers en 2024 (y compris APL), soit 15,83 % des recettes de fonctionnement.
- 3,02 M€ versés par les Départements (essentiellement le Doubs), dont 156 K€ pour le développement des missions du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), 110 K€ pour l'accompagnement des personnes sans résidence stable, 120 K€ au global pour les dispositifs «Accompagner pour habiter», et « Logement d'abord ». La majeure partie des recettes sont liées à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, qui atténue le coût que représente pour les usagers les services destinés aux aînés, en particulier l'Aide à domicile et les Résidences autonomie.
- 2,96 M€ versés par l'Agence Régionale de Santé, pour les Lits Halte Soins Santé, le Service de Soins Infirmiers à Domicile, le soin des Résidences autonomie et de l'Escapade, les Groupes d'Entraide Mutuelle, le Contrat Local en Santé Mentale, notamment.
- 1,42 M€ perçus de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) et de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).



Ressources & usages

Origine des ressources

La subvention versée par la Ville de Besançon représente en 2024 39,60 % du total des recettes de fonctionnement perçues par le CCAS. Cette subvention annuelle est en augmentation pour soutenir le CCAS face aux mesures nationales et locales décidées en matière de ressources humaines et ainsi permettre de poursuivre les actions en faveur des plus vulnérables. L'État, par le biais de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), subventionne les différents dispositifs d'hébergement logement et le soin des Résidences autonomie et de l'Escapade. Il est à noter que le financement apporté par l'État au titre de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) a diminué de 107 k€, soit le coût de deux postes de travailleurs sociaux.

Les usagers représentent la troisième source de financement des activités du CCAS, car les services tarifés proposés par le CCAS sont nombreux : hébergement des personnes âgées, soutien à domicile, logements d'insertion et en résidence sociale, etc.

Les recettes perçues de la part des Départements, quasi exclusivement représentés par le Département du Doubs, sont principalement liées aux activités tarifées à destination des personnes âgées, par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de la Prestation de Compensation du Handicap et du forfait autonomie. A noter également le versement d'une subvention de 156 k€ pour la Maison des Seniors en tant que Centre Local d'Information et de Coordination – CLIC, 110 k€ au titre de l'accompagnement des Sans Domicile Stable par le SAAS et 22 k€ pour le Conseil Local en Santé Mentale.

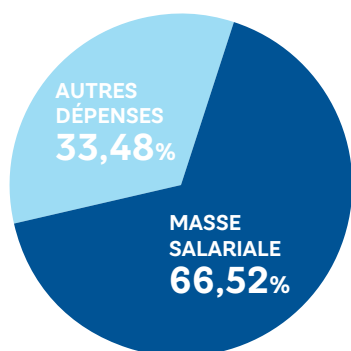
Usage des ressources

Les dépenses de fonctionnement représentent 94 % des dépenses en 2024, avec une masse salariale d'environ 62,54 % par rapport au total des dépenses (fonctionnement et investissement). La part prépondérante des dépenses de fonctionnement concerne la Direction de l'Autonomie, en raison du budgets importants consacré aux Résidences autonomie et aux services de soutien à domicile : aides, soins infirmiers et portage de repas à domicile. Les principaux

efforts d'investissement ont porté sur la fin des travaux de rénovation du siège, le renouvellement de véhicules, la rénovation complète de 12 appartements au sein des Résidences autonomie, la réfection de la toiture du local poubelles aux Lilas, l'évaluation externe des Résidences autonomie et de l'Escapade, ainsi que le versement d'une subvention d'équipement à Grand Besançon Métropole pour les investissements informatiques communs.

26,24 M€

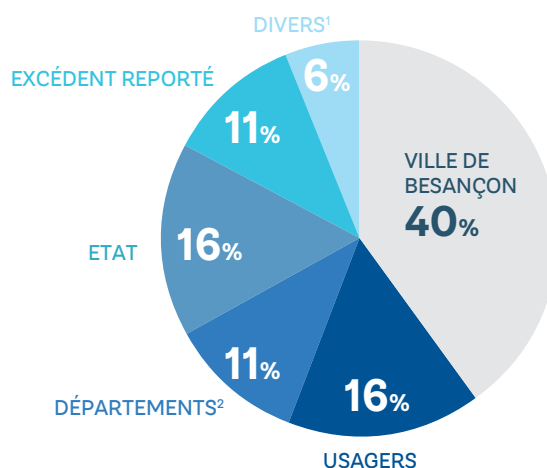
Dépenses de fonctionnement



28,90 M€

Recettes de fonctionnement

(incluant 2,9 M€ d'excédent reporté)

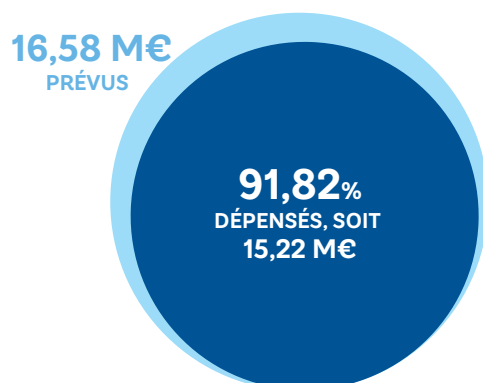


¹ Remboursement des frais de personnels, indemnités journalières, reprise de provision...

² Principalement Département du Doubs

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR BUDGET

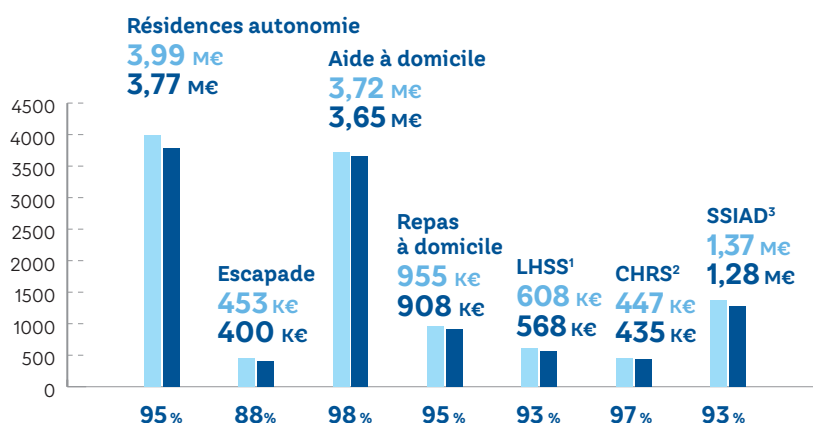
BUDGET PRINCIPAL



● Budget prévisionnel

● Dépenses réalisées

BUDGETS ANNEXES



¹ Lits halte soins santé

² Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

³ Service de soins infirmiers à domicile

Ses missions et ses **408** agents*

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION GÉNÉRALE / SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La Direction générale est constituée d'un comité de direction (directeurs de l'autonomie et des solidarités, secrétaire générale et un responsable de mission) avec à sa tête le directeur général, également directeur général adjoint des services de la Ville de Besançon (Pôle Action Sociale et Citoyenneté).

En charge de la coordination des moyens humains, techniques et financiers, le secrétariat général veille à l'efficacité de leur affectation et de leur utilisation, au fonctionnement et à la rénovation du patrimoine mobilier et immobilier du CCAS, ainsi qu'à l'amélioration de l'accueil du public conformément à la labellisation Marianne SP+ obtenue pour son organisation interne.

MISSION RÉSEAUX & PARTENARIATS

SERVICE SANTÉ SOCIALE ET HANDICAP

Rattaché à la Direction générale du CCAS, le service assure la mise en place et le suivi des partenariats avec les acteurs de la santé. Sa mission est d'initier des rapprochements à même de favoriser la prévention, de faciliter les parcours de soins, et d'améliorer l'accès aux droits des citoyens.

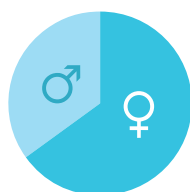
RÉFÉRENTE SANTÉ SOCIALE

CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE

MISSION HANDICAP

GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

44
AGENTS



76 %
DE FEMMES
24 %
D'HOMMES

DIRECTION DES SOLIDARITÉS

La Direction œuvre à satisfaire les besoins sociaux via des modes d'intervention individuels, collectifs et territorialisés, pour préserver la cohésion sociale locale. Lutte contre l'exclusion, insertion et accompagnement social, accès à l'hébergement et au logement sont ses missions.

ESPACE FRANCE SERVICES

ANTENNES SOCIALES
DE QUARTIER

SERVICE D'ACCUEIL ET
D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Abri de nuit- Vieille-Marchiset

SERVICE HÉBERGEMENT
ET LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Résidence Sociale Agora

Centre d'Hébergement

et de Réinsertion Sociale

Hébergement d'urgence

Lits Halte Soins Santé

Tremplin Jeunes

Maison relais l'Autre Toit

Maison relais Agora

SERVICE AIDES, SECOURS
ET SUBSISTANCE

108
AGENTS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

La Direction de l'Autonomie est en charge de l'animation de la politique sociale en direction des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap, qu'elles soient jeunes retraitées, âgées, dépendantes ou handicapées moteur, avec en point d'orgue, la lutte contre l'isolement, le soutien au maintien à domicile et la prise en compte du handicap.

RÉSIDENCES AUTONOMIE

CUISINE DES
RÉSIDENCES AUTONOMIE

SERVICE DE SOINS

SERVICE AUTONOMIE
À DOMICILE

Aide et accompagnement
à domicile

Soins infirmiers à domicile

Portage de repas à domicile

Téléassistance

ACCUEIL DE JOUR ESCAPADE

MAISON DES SÉNIORS
CLIC

MISSION
ACCESSIBILITÉ

256
AGENTS



253
TITULAIRES

155
CONTRACTUELS

SERVICES MUTUALISÉS VILLE / CCAS :

Ressources Humaines, systèmes d'Information, documentation, achats et commande publique, assurances, parc automobile et logistique...

L'ANNUAIRE

CCAS

7-9 rue Picasso
03 81 41 21 21
ccas@besancon.fr

Solidarités

ABRI DE NUIT MARGUERITE VIEILLE MARCHISET

9 rue Edgard Faure
03 81 53 49 94

SAAS

10 rue Champrond
03 81 41 22 60

ESPACE FRANCE SERVICES

7-9 rue Pablo Picasso
03 81 41 22 21
franceservices@besancon.fr

ANTENNES SOCIALES DE QUARTIER

- **ASQ Planoise**
7-9 rue Pablo Picasso
03 81 41 21 21
antennesociale.planoise@besancon.fr
- **ASQ Montrapon**
7 rue de l'Épitaphe
03 81 41 22 15
antennesociale.montrapon@besancon.fr
- **ASQ Palente / Clairs-Soleils**
128 rue des Cras
03 81 60 70 65
antennesociale.palente@besancon.fr
Centre Martin Luther-King
67E rue de Chalezeule
03 81 41 22 94
antennesociale.palente@besancon.fr

RÉSIDENCE AGORA

2 rue Pierre Mesnage
agora@besancon.fr
03 81 41 22 70

MAISON RELAIS L'AUTRE TOIT

22 chemin de l'Espérance
03 81 25 77 93

GEM LES AMIS DE MA RUE LÀ

26 rue d'Arènes
06 73 40 78 89
lesamisdemaruela@gmail.com

GEM LA GRANGE DE LÉO

1 rue Antonin Fanart
03 81 80 13 97
gemlagrange@orange.fr

Autonomie

MAISON DES SÉNIORS

8 rue Pasteur
03 81 41 22 04
maison-des-seniors@besancon.fr

ACCUEIL DE JOUR L'ESCAPADE

7 rue des lilas
03 81 88 29 55
escapade@besancon.fr

RÉSIDENCES AUTONOMIE

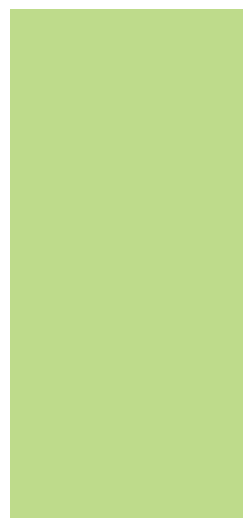
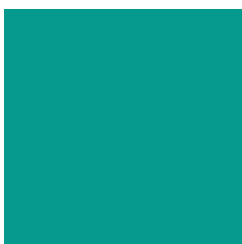
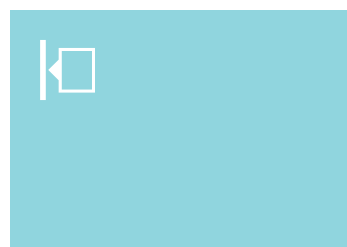
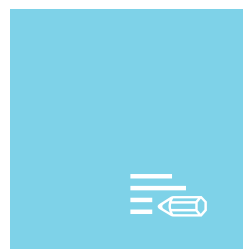
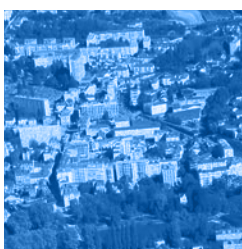
- **Les Lilas**
7 rue des lilas
03 81 65 45 00
residenceautonomie.lilas@besancon.fr
- **Les Cèdres**
2 rue Képler
03 81 54 31 00
residenceautonomie.cedres@besancon.fr
- **Les Hortensias**
15 avenue de Bourgogne
03 81 61 48 00
residenceautonomie.hortensias@besancon.fr
- **Le Marulaz**
20 rue de Vignier
03 81 65 29 00
residenceautonomie.marulaz@besancon.fr

SOUTIEN À DOMICILE

- 7-9 rue Pablo Picasso
soutien.domicile@besancon.fr
- **Repas à domicile**
03 81 41 21 27
repasccas@besancon.fr
- **Service d'aide à domicile**
03 81 41 21 26
soutien.domicile@besancon.fr
- **Service soins infirmiers à domicile**
03 81 87 80 80
ssiad.ccas@besancon.fr
- **Téléassistance**
03 81 41 21 44
teleassistanceccas@besancon.fr



CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE



CCAS Besançon
7-9 rue Picasso
25000 BESANÇON
03 81 41 21 21
ccas@besancon.fr

